



Colmar-Berg, le 16 avril 2026

AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération relative au point de l'ordre du jour n°16 du conseil communal en date du 11 février 2026, aux termes de laquelle le conseil communal a modifié les tarifs relatifs à la mise à disposition d'instructeurs de natation pour l'encadrement d'élèves non-nageurs, a été approuvée par le Ministre des Affaires intérieures en date du 14 avril 2026 (Réf : FC05-2026-A072).

Le texte de ladite délibération peut être consulté au secrétariat communal.

Pour le collège échevinal,
La bourgmestre, la secrétaire communale,

